



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 29 Septembre 2022
Convocation du : 23 Septembre 2022
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 27

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le vingt neuf Septembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Catherine DE PARIS, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Dominique BAILLEUL, Rut LERNER-BERTRAND, Pierre VANNESTE, Cristiane DELESTREZ, Grégory PICKEU, Valérie PRINGUEZ, Lahcem AIT EL HAJ, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Alexis DEBUISSON, Philémon BRUNET, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Sylvie GUSTIN (à partir de la délibération DE22.151), Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Philippe CATTOIRE, Sylvie DELANNOY-CUISINIER, Sophie TANGHE, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Jean-Louis MERTEN, Céline LEROUX, Catherine DE PARIS, Dominique BAILLEUL, Martine DUBREU, Cristiane DELESTREZ (à partir de la délibération DE22.151) conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT: Nicolas HOURDRY

SECRETARE DE SEANCE : Valérie PRINGUEZ

DE22.131

FINANCES
ÉCOLES PRIMAIRES PRIVÉES
CLASSES D'ENVIRONNEMENT D'ÉLÈVES ARMENTIÉROIS
PARTICIPATION FINANCIÈRE

Autorisation – Approbation

☞☞☞

Par délibérations n° 261 du 31 mars 1992, n° 511 du 7 juillet 1999 et n° 198 du 28 mars 2002, le Conseil Municipal a autorisé le versement d'une contribution forfaitaire en fonction de la durée des séjours, aux comités de gestion des écoles privées, organisatrices de classes d'environnement à vocation neige, nature, etc... pour les élèves Armentériois scolarisés dans une école élémentaire privée d'Armentières.

Par délibération n° 73 du 26 juin 2008, le Conseil Municipal a décidé :

- de ramener le calcul de l'aide financière en journée/séjour, afin de faciliter ensuite le versement de la subvention,
- de régulariser la durée maximale des séjours.

Pour l'année scolaire 2022/2023, la municipalité a décidé de maintenir à **11 jours sur place** les séjours en classe d'environnement, sans modification des contributions existantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder une participation financière de **13,07 € par jour / élève armentériois**, dans une limite de **11 jours maximum** au cours de la scolarité des élèves.

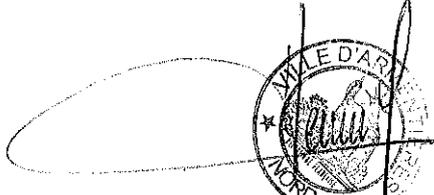
Les dépenses correspondantes seront inscrites aux budgets des exercices en cours et à venir.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Valérie **PRINGUEZ**
Conseillère Municipale
Secrétaire de Séance


Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille